



LA CHAPELLE
SUR ERDRE

Fiche
n° 6

TRAITER LES LIMITES DU JARDIN

Clôtures, haies, annexes... la qualité des limites privées perceptibles, sert de décor, de fond de scène à l'espace public. Elles ont une incidence directe sur sa qualité.

Le plan local d'urbanisme (P.L.U.) régit les types et hauteurs des clôtures. L'article 11 qui par zone, centre-ville, zones urbaines, agricoles, gère l'aspect extérieur des constructions et l'aménagement de leurs abords. Il concerne les clôtures et traitement entre l'espace public et les constructions. Une déclaration préalable est nécessaire, pour obtenir une autorisation de la ville, avant tous travaux.

Élément constitutif du paysage, des villages, des zones urbanisées, du centre-ville, la clôture a un rôle aussi important que le bâti dans la constitution de l'identité communale. Elle aboutit à la différenciation entre ce qui est du domaine public et ce qui relève de l'espace privatif.

Cette séparation physique se présente sous différentes formes : elle peut être soit opaque soit transparente, de hauteur variable, elle peut obstruer les vues et former un écran visuel. Cette clôture peut être minérale ou végétale, elle peut être mur ou muret, barrière, grille, grillage ou être constituée de l'association de ces différentes typologies. Les clôtures sont soit variées soit homogènes, dans l'alignement du bâti ou en avant-scène. Elles constituent, en association avec le bâti, le paysage de la rue, du quartier... du centre-ville tout entier.

L'enjeu principal est de trouver une harmonie dans le vocabulaire choisi qui

conduise à la préservation, à la mise en valeur du cadre urbain de la commune ; préserver une certaine diversité en cherchant la cohérence et la qualité ; comprendre que le centre-ville nécessite une typologie de clôture différente de celle de l'habitat individuel afin d'éviter la juxtaposition de clôtures hétérogènes qui composerait un paysage communal hétéroclite.



Chacun doit prendre conscience qu'au delà de ses idées personnelles, une clôture doit tenir compte d'un contexte pour s'inscrire harmonieusement dans un paysage partagé.

Le traitement des limites de propriété joue un rôle très important dans l'insertion paysagère du bâti. On néglige trop souvent cet aspect parce qu'il vient en dernier dans la mise en oeuvre. La qualité paysagère du projet repose pour une grande part sur la qualité de la clôture marquant les limites parcellaires : mur, grillage, haie... Une attention particulière doit donc être portée sur le traitement de ces limites, notamment avec l'espace public qui participe grandement à la qualité du paysage communal. Le choix du traitement des limites doit se faire tout d'abord en fonction du contexte paysager général.



■ LE CONTEXTE URBAIN

Le centre ancien est structuré par des murs de pierre ou des murets. La structuration de la rue se base sur la continuité des murs en limite de propriété. Les ambiances végétales sont obtenues grâce aux plantes grimpantes passant par dessus les murs ou aux arbres et arbustes. Il est nécessaire de privilégier le maintien et la restauration des murs existants, leur prolongement, ou la construction de nouveaux murs végétalisés.

Les portillons et portails sont le plus souvent en ferronneries peintes.



■ LE CONTEXTE RURAL

Le paysage semi-ouvert et naturel offre des vues sur l'arrière-plan bocager. Haies champêtres aux formes et essences variées, présence d'arbres sur les parcelles.

Privilégiez le maintien et le prolongement de la haie champêtre par la plantation d'arbustes d'essences locales et de ports libres. Les haies locales offrent également des formes, des couleurs et des senteurs variées qui participent à l'agrément du jardin, valorisent l'identité paysagère de la commune et favorisent la diversité écologique.

Conservez les arbres et plantez de nouveaux fruitiers.



■ LES NOUVEAUX QUARTIERS

Privilégier l'ouverture de l'espace privé sur l'espace public. Evitez les clôtures ou murs hauts et les haies opaques et très hautes. Privilégier les surfaces engazonnées ouvertes ponctuées d'arbres ou arbustes épars ou les haies libres discontinues (pour les hameaux). Les clôtures seront de préférence à claire-voie. Leur qualité dépend fortement du type de matériaux utilisés.



■ LE CONTEXTE PAVILLONNAIRE

L'urbanisation de La Chapelle-sur-Erdre s'est réalisée en cinq grandes phases depuis les années 1950, essentiellement sous forme de lotissements pavillonnaires. Au final, suite à cette construction progressive, le paysage urbain présente d'assez forts contrastes et suggère des ambiances diverses. Le nombre des opérations, l'importance des constructions ont généré une urbanisation continue entre Gesvrine et le centre-ville.



LA CLÔTURE EST AUSSI UN ÉLÉMENT ARCHITECTURAL STRUCTURANT DU JARDIN

Un grillage métallique peut avoir différents aspects : très fin, il est presque transparent et donc discret, plus solide, c'est alors un treillis soudé rigide, fréquemment utilisé pour clore les grands terrains. Pour les clôtures en grillage, la couleur verte n'est pas toujours la plus pertinente. L'acier poli ou galvanisé, par exemple, rend le grillage plus discret en hiver.

Le mariage entre haie et grillage offre des avantages. Avant qu'une haie ne se forme, le grillage assure le clos. Une fois développée, la haie peut « avaler » le grillage et le faire disparaître. Il est intéressant de positionner une haie à l'extérieur, devant un grillage pour le masquer, coté voie par exemple. La végétalisation du grillage ou d'un plessage de bois est à privilégier. L'utilisation des plantes grimpantes est une solution intéressante : lierre, chèvrefeuille, kiwi, vigne, clématite, glycine, jasmin, hortensia grimpant, ipomée, passiflore... Mais il reste plein de solutions à imaginer.



Plessage de châtaignier et houblon.



Clôture vivante de saules tressés.



Limite constituée d'un grillage associé à des rosiers.



Clôtures de bois ajourés



Clôture de bastings de bois traités et dressés



Pierres de schiste dressées



Les annexes servent de clôtures.



Clôture rurale ouverte sur le paysage.



Les murs de pierre sont préservés. La végétation se développe à leur pied. Une palissade de bois délimite l'espace privé.

ASPECT RÉGLEMENTAIRE

Entre deux propriétés : si aucun règlement de lotissement n'est prévu, il faut vérifier auprès de la Mairie, des Services de l'urbanisme, qu'il n'y a pas de réglementation ou d'usages locaux. En l'absence d'arrêtés locaux, ce sont les règles du Code civil qui doivent être appliquées : Pour les plantations ne dépassant pas 2 m, une distance minimale de 0,50 m de la limite séparatrice doit être respectée, pour les autres, une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice doit être conservée. Art. 671 du Code civil.

■ LES MURS EN CENTRE-VILLE

Les rues sont constituées d'une succession de façades, de murs pignons et de murs de clôtures. Leurs matériaux de revêtement, pierres et enduits, assurent une continuité. Les hauteurs différentes, les appareillages et leurs couleurs offrent de la diversité. On peut conserver les murs avec une bande fleurie ou enherbée au pied ou laisser les plantes pousser naturellement.

■ LE PORTAIL EN CENTRE-VILLE

Les portails du centre-ville sont de hauteurs variables, mais ils restent généralement au-dessous de 1 m 50. Dans ce secteur, plus que dans tout autre, la recherche de l'harmonie est essentielle. Le bois peut être utilisé comme un matériau d'édification. Il peut être mis en oeuvre de manière à concevoir une barrière qui soit semi-transparente.

■ LES MURS ET LES GRILLES EN CENTRE-VILLE

La grille, contrairement au grillage, fait partie des éléments qualitatifs que l'on peut utiliser pour construire une limite en centre-ville. Elle nécessite de retrouver soit des éléments de décoration identiques à ceux des grilles anciennes, soit être la plus épurée possible. Le choix de la couleur de la peinture qui recouvrira ces éléments de serrurerie est fondamental.

■ LE BOIS DES CLÔTURES DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

Le lotissement est le lieu de la libre utilisation de la clôture, les cahiers des charges étant rares et les contraintes peu nombreuses. Le bois peut être utilisé de deux manières, soit dans une recherche d'opacité, soit de transparence. Les hauteurs de ces limites sont souvent comprises entre 0,90 et 1,30 m. Détourner des matériaux bruts permet souvent d'arriver à une clôture plus intéressante et plus personnalisée que l'utilisation des éléments bois préfabriqués de type claustra. La végétation doit accompagner la clôture (intégration d'un arbre), l'animer (utilisation de grimpantes), ou la recouvrir partiellement.

■ LE MURET ET LE BOIS DES CLÔTURES DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

La maison est fréquemment en recul de la limite de parcelle. Cet espace d'avant-scène est le lieu de représentation de l'habitat. La clôture du jardin d'accueil peut donc être relativement basse et transparente. Un muret rehaussé de bois peut permettre d'affirmer la limite de la parcelle, intégrant portail et portillon. Il offre aussi à la limite plus de légèreté et de dynamisme qu'un mur enduit.

■ LES SUPPORTS POUR GRIMPANTES DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

Le grillage est un des éléments de clôture physique couramment utilisé dans les lotissements. De différents types : galvanisé, noué, soudé, plastifié, ... il reste plus ou moins transparent. Cette transparence doit être choisie plutôt que subie. Elle permet de mettre en valeur le jardin, elle peut être complétée par des grimpantes plus ou moins couvrantes, permettant d'obturer la vue ou de l'ouvrir sur le paysage environnant.

■ LES GRILLAGES DES CLÔTURES ET LES ARBUSTES DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

Les arbustes sont souvent associés au grillage afin de renforcer l'effet de limite. La composition des haies se fait de manière à obtenir un effet recherché. Les haies denses, persistantes ou marcescentes privilégient le troène, le fusain, le charme et l'érable champêtre. Les haies souples et mixtes composées d'essences variées, conduites en port libre, peuvent comporter des essences caduques ou persistantes.

■ LE VÉGÉTAL DANS L'HABITAT INDIVIDUEL

Dans une haie en mélange, la haie reste plus fournie. Les distances de plantation varient selon la hauteur de la haie et son mode de taille. Les haies taillées sont plantées plus serrées que les haies de forme libre et prennent moins de place en largeur.

■ LE BOIS DES CLÔTURES EN ZONE AGRICOLE

Le bois est fréquemment utilisé pour matérialiser les accès aux prairies. On le retrouve comme élément de clôture dans les élevages. Les clôtures bois s'harmonisent avec la végétation souvent très présente et structurante dans le paysage agricole. Associé au grillage et au végétal, le bois pourrait être plus fréquemment utilisé et décliné sous des formes variables.

■ LE VÉGÉTAL EN ZONE AGRICOLE

En milieu agricole, de nombreuses haies bocagères constituent les limites des parcelles de prairie et de culture. Déterminées comme étant de bon brise-vent, avec une structure semi-pérenne, elles sont un bon exemple à conforter notamment autour de l'habitat isolé.